

## ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes  
Six Mois . . . . . 2 fr. 50  
Un An . . . . . 5 —

## Autres Départements :

Six Mois . . . . . 3 fr. —  
Un An . . . . . 6 —

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

# LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

## INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . 25 cent.  
RÉCLAMES, — . . . . . 35 —  
FAITS DIVERS, — . . . . . 50 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne ;  
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort ;  
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Rédacteur  
77, Rue Sainte-Elisabeth, 77  
ROANNE

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

**SOMMAIRE.** — Le Premier Mai. — Chronique parisienne, L. R. — Echos. — M. de Lanessan. — Semaine ouvrière. — Causerie Hebdomadaire. — Conseil municipal. — Chronique locale. — Chronique régionale. — Tribunal Correctionnel. — Faillites. — Etat-Civil.

Roanne le 24 avril 1891.

## LE PREMIER MAI

Vendredi prochain les travailleurs organisés des Deux-Mondes célébreront leur fête internationale du Premier Mai.

Ce n'est pas précisément une fête. C'est au contraire une manifestation ayant un caractère révolutionnaire précis et significatif, par un chômage général, sommation aux Pouvoirs publics de toutes les Nations d'avoir à élaborer et à voter des lois sociales, protectrices du travail et du travailleur.

Voilà réellement ce qu'est et ce que doit être la manifestation du Premier Mai.

Cependant la manifestation ouvrière qui aura lieu dans huit jours est encore autre chose, aussi grave et aussi sérieuse.

N'est-ce pas dans le Monde entier, partout où il y a des salariés et des salariables, la grande mobilisation des forces ouvrières, la grande euvre de l'armée socialiste ?

La manifestation du premier mai à ce point de vue caractérise la fin d'une évolution sociale. Elle est presque une de ces révolutions qui mettent en présence un monde ancien et un monde nouveau.

Tel est dans son entier le caractère du Premier mai, qui résume toutes les aspirations d'une classe aussi abandonnée que nombreuse : l'union internationale des Peuples, le désir ardent d'un mieux être social, l'amour constant d'une Liberté toujours plus grande, d'une Egalité bien plus réelle, d'une justice véritablement juste.

Voilà bien la portée du premier mai. Tout le monde peut voir combien est sérieuse une telle manifestation. Nul ne peut mettre en doute la gravité d'une telle unité populaire.

Aussi bien, devons-nous tous suivre avec intérêt les phases sans cesse plus expressives de ce mouvement ouvrier international.

Deux questions qui ont passionné et passionnent encore les partis socialistes, relativement au premier mai, arrêtent notre attention.

Doit-on aller aux pouvoirs publics ? La manifestation doit-elle être pacifique ou révolutionnaire ?

Poser ces questions n'est-ce pas les résoudre ?

Le premier mai n'est-il pas une sommation aux Pouvoirs publics ? N'est-ce pas pour attirer l'attention des Pouvoirs publics, qu'est faite la manifestation ?

Si le Premier mai n'est au fond qu'une revue de l'armée socialiste, ne faut-il pas encore, pour les naïfs, les inconscients, les ignorants, pour les prosélytes à faire, pour tous les adversaires, pour les gouvernements mêmes, ne faut-il pas, disons-nous, une raison d'être évidente à la manifestation, et cette raison d'être ne se trouve-t-elle pas dans la délégation aux Pouvoirs publics ?

On ne va pas frapper aux portes qui ne s'ouvrent pas, nous dit-on.

Raison de plus. Cela démontrera mieux encore à la classe ouvrière qu'elle ne doit pas compter sur ceux qui cependant prétendent faire son bonheur.

Quant à la forme de la manifestation, il est évident qu'elle ne peut supporter une discussion un seul instant.

Le premier mai doit avoir un caractère révolutionnaire, c'est-à-dire anti-officiel, anti-gouvernemental, avec une forme essentiellement pacifique.

On ne prévient pas ainsi à l'avance, par monts et par vaux, son ennemi puissant et implacable.

Les révolutions ne se décrètent pas et ce serait folie, de l'avis des socialistes les plus convaincus que de vouloir mettre en ce moment le feu aux poudres.

S'il ne s'agit de révolution, que peuvent-ils bien comprendre par manifestation révolutionnaire ?

La manifestation étant en outre révolutionnaire par elle-même, qu'est-ce qui pourrait bien lui donner une forme plus révolutionnaire ?

La manifestation ne peut donc avoir qu'une forme pacifique.

De cette forme et de l'unanimité de la manifestation dépend l'avenir de la classe ouvrière.

C'est ainsi que nous comprenons le Premier Mai.

Nous engageons donc tous ceux qui sont partisans de la manifestation et qui veulent y prendre part à rester calmes, paisibles, pacifiques et à ne pas se laisser influencer par des excitations plus ou moins louches.

Usons tous de nos droits, citoyens, mais n'oublions pas nos devoirs.

## CHRONIQUE PARISIENNE

L'attention est portée sur la manifestation du premier mai.

Malgré toutes les exagérations des journaux qui ne vivent que dans une peur continuelle ou qui n'espèrent que des émeutes, pour pêcher en eau trouble, nous sommes certain que la journée se passera calme, sans incidents fâcheux, comme il convient à une manifestation républicaine.

La réduction de la journée de travail à huit heures est la principale revendication qui sortira de la journée du premier mai.

Quels que soient les dissentiments qui divident les différents groupes du parti ouvrier, l'accord est nécessaire pour réclamer l'application d'une mesure, qui, malgré quelques exceptions dans certains corps de métier, peut être adoptée généralement sans préjudice pour la Société, et au grand avantage de la classe des travailleurs.

L'élection sénatoriale de la Seine est digne également de toute notre intérêt.

L'adversaire du parti opportuniste, M. René Goblet, l'ancien ministre, celui que les journaux ferristes ont combattu à outrance, se présente aux suffrages des électeurs sénatoriaux.

Il est certain qu'il sera élu avec une majorité imposante, qui le vengera de toutes les injures du suffrage universel.

Nous n'oublierons jamais que des journaux ont osé soutenir que l'élection d'un boulangiste serait un accident, tandis que l'élection de M. Goblet, une des illustrations de la Tribune, une des gloires les plus pures du Parlement, constituerait un véritable malheur.

Le parti républicain tiendra à honneur de faire entrer au Sénat, le radical que nous verrons bientôt au ministère.

Les histoires de famille, touchant la succession pécuniaire et politique du prince Napoléon, ont défrayé cette semaine une grande partie de la presse conservatrice.

Nous trouvons qu'on a fait beaucoup trop d'honneur à tous ces gens-là.

Que le prince Louis hérite de la monnaie, que le prince Victor soit, contrairement aux volontés de son père, le représentant et le successeur de la politique napoléonienne, cela nous est complètement indifférent.

Nous aimerions mieux le lot du prince Louis, c'est plus certain, car les droits du prince Victor sur la couronne de France nous paraissent bien chimériques et bien illusoires.

Ne soyons pas trop méchant, laissons-lui cette vaine espérance et ce contentement imaginaire. La République ne s'en portera pas plus mal.

La situation de Crispi ne s'améliore pas en Italie.

Tous les jours, on découvre quelque tripotage, et une demande de mise en accusation sera certainement formulée contre lui, à la rentrée des Chambres italiennes.

Nous serions heureux de voir la chute

complète de l'ami de l'Allemagne.

Le ministère de Rudini paraît vouloir se rapprocher de la France.

Est-ce avec la bonne foi italienne ? est-ce avec un désir sincère de réconciliation ?

Connaissant les mœurs et les habitudes de nos voisins de l'autre côté des Alpes, nous craignons bien que ces avances n'aient d'autre but qu'une amélioration dans les relations commerciales de l'Italie et de la France, au détriment de cette dernière.

Le ministère Crispi a cru faire un coup de maître, en élevant entre les Italiens et les Français une barrière fiscale qui a ruiné son pays.

Aujourd'hui son successeur, mieux éclairé, plus expérimenté, tente un rapprochement.

Nous ne pouvons accepter aucune base de conciliation, tant que la triple alliance existera, et que l'Italie en sera un des membres les plus dévoués.

Nous espérons que les Chambres, dont la rentrée est fixée à la semaine prochaine, vont s'occuper sérieusement des projets de loi qui dorment depuis si longtemps et qui intéressent de si près les travailleurs de toutes les catégories.

Nous reviendrons du reste sur cette question dans le prochain numéro.

L. R.

## ECHOS

### L'agitation ouvrière.

Les manifestations en vue du 1<sup>er</sup> Mai se multiplient à Saragosse, une grande animation règne dans les cercles ouvriers, les propriétaires des journaux ont été informés que, par suite des résolutions arrêtées, aucun journal ne serait publié le 1<sup>er</sup> Mai.

À Cadix, il y a eu une réunion ouvrière intéressante par les déclarations de quelques orateurs. Les uns ont affirmé que la révolution sociale s'impose et que tout ce qui existe étant le produit du travail, le producteur est celui qui doit avoir plus droit à en jouir. En cas de grève, il prendra ce dont il a besoin pour sa subsistance.

Les autres ont proposé de ne pas payer les loyers.

Tous les discours ont été applaudis avec enthousiasme.

À Xérès, l'agitation ouvrière est grande.

### Crise inévitable

Sous ce titre, la France publie les lignes suivantes :

« Plusieurs journaux parlent de manœuvres de certains membres du cabinet contre quelques-uns de leurs collègues, en vue d'amener une crise gouvernementale intérieure, qui se produirait avant la rentrée du Parlement. Cette nouvelle est exacte et nous sommes en mesure de compléter l'information de nos confrères. »

« Les agissements en question remontent à plusieurs mois ; on peut même dire qu'ils existaient en germe lors de la constitution du ministère actuel. M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, ne s'est jamais consolé de la perte du portefeuille de l'Intérieur et n'a accepté le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qu'avec l'intention bien arrêtée de ne rien négliger pour réintégrer le plus tôt possible l'hôtel de la place Beauvau, de là le malaise qu'on signale tous les trimestres dans les Conseils du gouvernement. »

« La mauvaise humeur de M. Bourgeois contre le ministre de l'Intérieur s'est traduite ces derniers temps, par des attaques plus vives que de coutume et de là les bruits de crise qu'on a mis en circulation. »

« Si ces manœuvres aboutissaient, la crise ministérielle se bornerait au remplacement de M. Constans par M. Bourgeois et à l'attribution du portefeuille de l'Instruction publique à un personnage politique qui a déjà été investi de fonctions ministérielles. »

« Voilà à quoi se réduisent les manœuvres de certains ministres dont parlent différents journaux. »

« L'autre partie Paris, répondant aux reproches adressés à M. Bourgeois au sujet des retards apportés à la laïcisation des écoles, dit qu'en ce moment même le ministre de l'Instruction publique prépare des instructions spéciales aux préfets pour assurer, conformément à la loi, la laïcisation totale des écoles de garçons. »

### Un réactionnaire et le 1<sup>er</sup> mai.

Nous livrons aux méditations de nos lecteurs cette aimable phrase d'un journaliste réactionnaire :

« Les socialistes ont inventé la manifestation du 1<sup>er</sup> mai qui consiste à recoudre le problème du travail par une balade générale et par un chômage général qui fait perdre quelques millions à ceux à qui il man- »

Comme c'est compris !

Mais dix lignes plus bas, le même réactionnaire ajoute :

« Dans les grandes villes on trouve des complets à treize francs et des dîners à treize sous. »

Puisqu'il est en train d'éclairer les masses, ce réactionnaire ferait bien d'indiquer à chaque nécessaire le moyen de se procurer les treize francs du complet et les treize sous du dîner autrement qu'en manifestant, pour obtenir les quelques sous qui lui manquent sur les quelques millions qui reviennent à la masse, mais ne lui parviennent guère.

### Le « Soleil » et la « Gazette »

La Gazette de France annonce sans ambage que « les royalistes vont procéder avec ardeur à concentrer les forces de l'opposition de tous les mécontents ». »

Le même jour nous lisons dans le Soleil que les royalistes ne doivent compter sur personne et agir seuls, les bonapartistes ayant fait défection aux élections qui ont eu lieu dimanche.

Si c'est comme ça qu'ils entendent la concentration !

### Cipriani à Rome

Cipriani poursuit avec une vaillance qui ne se ralentit pas, son œuvre de propagande socialiste à travers l'Italie. Ce n'est pas faute que le gouvernement ne lui ait suscité toutes sortes de tracasseries et ne lui ait tendu de nombreux pièges.

Aujourd'hui encore nous lisons dans l'Italie :

« Le ministre de l'Intérieur, aussitôt que M. Cipriani arriva à Rome, l'a fait prévenir qu'il ne lui défendait pas de faire sa propagande sociale, dans la limite de simples conférences privées, mais qu'il lui conseillait de ne pas faire un long séjour à Rome et qu'il verrait avec plaisir son éloignement de la capitale à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai. »

« On assure que M. Cipriani sera surveillé avec rigueur, pour éviter que sa présence puisse être un prétexte à des troubles de la tranquillité publique. »

### Le 1<sup>er</sup> mai à Roubaix

Le parti ouvrier, nuance guesdiste, se propose de fêter le 1<sup>er</sup> mai à Roubaix comme suit :

Des délégués, nommés par les huit sections de la localité, se rendront à la mairie, escortés par le plus grand nombre possible d'ouvriers adhérent au parti.

Ils présenteront au maire la liste de leurs revendications : journée de heures, questions de salaires, caisses de retraite, etc., etc. Le député de Roubaix, M. Emile Moreau, les présentera au maire. En sortant de la mairie, ils se rendront à leur local, rendront compte de leur entrevue, et dans l'après-midi et la soirée organiseront, dans chaque section, soit un banquet, soit un concert suivi de bal. Le lendemain, tout le monde reprendra le travail.

Les groupes de nuances diverses, possibilistes ou autres, ont décidé de manifester à peu près de la même sorte.

Seul, un petit groupe allemandiste ne se rendra pas à la mairie.

Quant aux patrons, ils sont indécis, quoiqu'ils disposent de ne pas allumer des feux si les ouvriers en font la demande.

### La réhabilitation

La loi Bérenger, sur l'atténuation des peines et sur le casier judiciaire, a fait faire un premier pas à notre législation vers l'humanisation du code pénal.

Les intéressés, et ils sont nombreux, demandent, maintenant au gouvernement républicain qui a eu l'énergie de leur donner une satisfaction légitime, de ne pas s'arrêter là, de rendre la réforme plus générale.

Il est bien certain que la suppression de l'inscription de la première condamnation au casier judiciaire devrait être ajournée, puisque la peine, qui en est la conséquence doit l'être.

Sur ce point, le bon sens public proteste contre les arguties des juristes et la timidité des législateurs.

De même, la loi Bérenger doit être interprétée libéralement, c'est-à-dire favorablement à tous ceux qui demandent à en bénéficier. Elle ne prévoit pas le cas des condamnations antérieures à son adoption définitive.

Or, les individus qui n'ont subi qu'une seule condamnation depuis plus de cinq années, délai imposé pour disparaître des extraits du casier judiciaire délivrés aux parties, sont très nombreux.

Ne méritent-ils pas d'être traités sur le même pied que ceux qui seront condamnés après la promulgation de la loi ?

Lisez cette lettre d'un malheureux, qui contient un cas très intéressant.

« J'ai été condamné, il y a vingt-sept ans, à huit jours de prison pour délit d'escroquerie. Je vous donne ma parole d'honneur que j'étais innocent : mais admettons que je fusse coupable. Depuis vingt-sept ans, cette condamnation a entravé toutes mes entreprises parce qu'elle était inscrite à mon casier judiciaire. Néanmoins, je suis parvenu à me créer une situation. Aujourd'hui, je voudrais laisser à mes enfants un nom sans tache. Croirez-vous que je n'aie pas de bénéficier de la loi Bérenger ? »

Notre correspondant, dont la lettre respire

une grande franchise et une non moins grande honnêteté, mérite, en effet, que cette loi bienfaisante lui soit appliquée.

Nous ne dissimulons pas combien une réforme de cette nature est délicate ; mais nous estimons aussi que les assemblées républicaines de 1891 ne peuvent pas écarter un principe humanitaire et démocratique adopté par les assemblées de 1790 et 1792 : le principe du pardon.

Une loi de réhabilitation, qui rendrait à la vie commune les individus tenus à l'écart malgré leur repentir, qui enlèverait la plus cruelle des flétrissures à des hommes dont la malhonnêteté passagère a eu souvent pour première cause l'injustice, le malheur ou la faim, est nécessaire.

L'opinion publique ne se contente plus de la timide réforme obtenue par M. Bérenger, elle demande aujourd'hui une réforme plus large et plus généreuse.

Après l'atténuation de la peine en cas de premier délit, doit venir la réhabilitation sociale pour tous ceux qui l'ont gagnée par le repentir.

### Curieuse découverte

Nous allons, paraît-il, avoir le pendant de l'affaire du Rembrandt du Pecq.

Voici ce qu'on raconte :

Il y a une quinzaine d'années, un marchand de meubles, achetait à un antiquaire un vieux tableau que ce dernier considérait comme une toile sans valeur.

La prétendue croûte fut reléguée au grenier, d'où cependant, on l'a récemment pour la faire réparer.

Or, il paraît qu'il s'agit tout bonnement d'un Léonard de Vinci. La signature est parfaitement visible à la loupe.

### L'amnistie en Espagne

Le gouvernement espagnol présente au Sénat un projet d'amnistie pour tous les délits politiques. Nous avons le regret de voir les gouvernements royalistes prendre l'initiative d'œuvres libérales auxquelles ne songent pas nos gouvernements républicains.

M. Dreyfus

Quelques journaux intéressés ont fait courir le bruit de la démission de M. Camille Dreyfus, député radical de Paris et directeur de la Nation.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement, et que l'honorable et énergique député de Paris se propose de mener au contraire une vigoureuse campagne, en faveur des réformes et revendications socialistes.

## M. DE LANESSAN

M. de Lanessan, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, est né à Saint-André-de-Cubzac (Gironde), le 13 juillet 1843.

Ses débuts ont été tumultueux et pénibles. Dès 1862, à dix-neuf ans, il renonçait à la vie un peu monotone de l'étudiant bordelais et s'en allait, emportant, comme Bias, toute sa fortune avec lui dans son cerveau et dans ses muscles, courir les aventures. Embarqué sur un navire de l'Etat en qualité de médecin de marine, il garda huit longues années ce métier dévorant, exercé dans les postes les plus malsains et les plus dangereux de la Cochinchine, du Sénégal, du Gabon et de la Côte d'Ivoire.

A peine rentré en France, au début de la guerre, gravement malade de son séjour prolongé au fond des nids à fièvre des pays tropicaux, il demande à faire partie de l'escadre de la Baltique en dépit du danger d'un aussi brusque changement de climat. Les autorités supérieures refusent de faire droit à sa demande. M. de Lanessan donne alors sa démission et fait quand même la campagne comme chirurgien-major des mobilisés de la Charente Inférieure.

Il vient à Paris en 1871 et mène de front, avec une égale ardeur et un égal succès, la politique et la science. Tout à tour et en même temps professeur agrégé de la Faculté de médecine, conseiller municipal, député, il suffit à tout et ne tarde guère, dans tous ces multiples cercles d'actions, à conquérir le premier rang à la force du poignet.

M. de Lanessan n'a pas publié moins d'une douzaine de volumes consacrés aux problèmes scientifiques les plus subtils, les plus ardues et les plus complexes, et supposant tous, avec un labeur de bédicun, une somme de recherches énorme.

L'un de ces livres, le *Transformisme*, est peut-être ce qui a été écrit de plus



« fort », en cette fin de siècle qui a pourtant vu fleurir Herbert Spencer et Ernest Hæckel, sur la théorie de l'évolution. Admirateur passionné de Lamarck, M. de Lanessan ne craint pas de discuter en détail, avec une rigueur d'anatomiste, les doctrines réputées infaillibles par les gobeurs, de Charles Darwin, le pape philosophique des âges nouveaux, et de dresser autel contre autel.

La chose publique n'a rien perdu à cette dévorante activité.

Au conseil municipal de Paris, il était au premier rang de ceux qui défendaient les franchises municipales. Il entrevoyait dans l'émancipation de la commune, préalablement élargie aux limites du canton, un moyen d'augmenter la souveraineté effective des citoyens en mettant chacun d'eux en mesure de collaborer personnellement à l'administration des affaires du pays; un moyen de réaliser, avec la plus grande approximation possible, le gouvernement direct du peuple par le peuple, aux lieux et places de cette organisation anti-démocratique qui fait que le peuple n'intervient dans la vie politique de la nation, qu'à de rares intervalles, pendant quelques heures trop brèves et trop affaiblies, et jouit seulement de sa puissance pour abdiquer entre les mains de représentants choisis au petit bonheur; un moyen de consolider la République en faisant le peuple si libre, si fort et si puissant, qu'il ne puisse même pas concevoir l'idée de se livrer à un maître, en donnant à tous les citoyens, sans distinction d'opinion, de religion, de classe, une part si considérable dans la gestion des intérêts collectifs, qu'ils soient assurés de ne pouvoir, sous aucun autre régime, en posséder une plus grande.

Elu député en 1881, M. de Lanessan déposait une proposition de loi municipale dont le magistrat exposé des motifs et la savante économie furent très remarqués.

C'est le même esprit libéral et sage, ment décentralisateur qui avait inspiré sa proposition de loi du 28 juin 1881, sur l'organisation de l'enseignement communal et privé.

L'œuvre parlementaire de M. de Lanessan est considérable. Sans parler des nombreux débats dans lesquels il a fait intervenir sa parole autorisée et écoutée, on le trouve dans la plupart des grandes commissions qui ont élaboré les projets de loi relatifs aux intérêts matériels du pays.

Depuis dix ans, il est le rapporteur attitré de toutes les questions coloniales qu'il a portées devant la Chambre. Ses rapports sur le budget des colonies, Madagascar, Obock, les frais d'occupation du Haut-Sénégal, la convention complémentaire de commerce signée le 15 janvier 1883 entre la France et la Birmanie, le Dahomey, sont des documents de haute valeur, toujours consultés avec fruit.

En 1886-87, le gouvernement, désireux d'être renseigné sur ce qui se passait en Tunisie et en Indo-Chine, l'envoie en mission dans ces pays lointains. Il en revint les mains pleines de documents importants, fit toucher du doigt les fautes commises, et, avec une prescience merveilleuse, il put dire quatre ans à l'avance où nous conduisait la politique suivie en Indo-Chine. Il montra la piraterie marseillaise, en 1890, de provinces où en 1887 elle n'existait pas, il prédisait l'anarchie, il voyait la ruine d'un pays riche consommée par la faute d'une administration maladroite.

Depuis lors, M. de Lanessan s'est occupé des questions maritimes. A la tribune de la Chambre, dans la presse, dans un livre qui a fait sensation dans le monde maritime et parlementaire: *La marine française au printemps de 1890*, il a montré l'état d'infériorité de notre marine et les réformes qu'il fallait y introduire pour la mettre au niveau des flottes rivales.

L'éloge de l'orateur n'est plus à faire. Qui n'a pas applaudi à cette éloquence tour à tour insinuante et brutale, ardente et froide, railleuse et séductrice, souple et tranchante comme une épée, d'une logique à toute épreuve, avec parfois de grands coups d'ailes emportant d'autorité la pensée?

Avant tout, M. de Lanessan est un homme de devoir, et quand le cabinet présidé par M. de Freycinet tout entier fit appel à son dévouement, à sa connaissance profonde du monde colonial, quand on lui eut dit que seul il pouvait tirer nos colonies d'Extrême-Orient de l'état anarchique dans lequel elles se trouvent, il n'hésita pas une minute. Il abandonne une situation politique toute faite, un avenir assuré, une vie tranquille et heureuse, ses études les plus chères, pour aller où il croit que le devoir l'appelle.

C'est une rude tâche dans laquelle, nous en avons la conviction intime, réussira pleinement M. de Lanessan, le savant intègre et le profond politique que tous nos amis ont pu applaudir à Roanne, il y aura deux ans bientôt.

## La Semaine ouvrière

Parmi les mois qu'appréhendent le plus les travailleurs et dont ils veulent

l'arrivée avec le plus de terreurs, figurent sans contestation les mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Ces mois ramènent invariablement avec eux le paiement du loyer, qui constitue une des charges les plus directes qui pèsent sur l'ouvrier.

Elle frappe d'autant plus lourdement qu'il vient de passer une saison où les dépenses ont été plus élevées, où le froid excessif a nécessité des achats de chauffage beaucoup plus considérables, où l'arrivée rapide de la nuit a motivé une consommation plus sensible d'huile ou de pétrole.

Il faut tenir compte encore des inventaires de commencement d'année, des chômages forcés qui en sont la conséquence, des maladies que la température a engendrées et des frais de médicaments et de médecins qui en résultent.

C'est donc une époque terrible dans la vie du travailleur que celle qui est représentée par le mois d'avril.

Et pourtant, c'est une nécessité sociale de premier ordre, contre laquelle ne prévaudront jamais les arguments des représentants des groupes socialistes.

L'état actuel de la société permet-il la suppression radicale, absolue de la propriété, ou, du moins et mieux, sa division en autant de fractions qu'il y a d'individus sur la terre, son morcellement à l'infini? Certainement non. Il y a déjà, depuis un siècle seulement, de grands avantages acquis; la propriété a cessé, dans un grand nombre de localités, d'appartenir à un fief quelconque, à une individualité nobiliaire; elle a été partagée, pour devenir le bien de plusieurs, et naturellement les droits qui existaient sur la terre ont dû être modifiés dans un sens plus libéral.

La grande, puis la petite bourgeoisie, ont remplacé successivement, mais avec des privilèges moindres, la noblesse de tous quartiers.

Les marquisats, les duchés, les comtés sont devenus des communes ou des biens communaux, accessibles à tous ceux qui ont hérité de la chute de l'ancienne monarchie et de ses privilèges féodaux.

Le parti des travailleurs, la classe ouvrière proprement dite, n'a pas encore pu secouer le joug de la propriété; il faut que les ouvriers aient un abri pour reposer leur tête, un asile pour y recevoir leur famille. Que cette propriété soit particulière, qu'elle soit sous la direction de l'Etat, la situation est la même.

Il n'est pas possible de songer à la déposséder des propriétaires actuels, qui détiennent d'ailleurs une partie du sol, dans laquelle ils ont mis ou pu mettre tout ce qu'ils possédaient, tout le produit de leur travail, manuel, commercial ou industriel.

Il nous faut donc subir patiemment sans nous plaindre, ce qui constitue actuellement le contrat de location, c'est-à-dire d'un côté un droit d'usage, un droit d'usufruit payant, de l'autre un droit de propriété payé.

C'est la logique même des faits qui le veut.

Une expropriation violente, seule, que nous ne désirons certainement pas, pourrait apporter une révolution rapide dans l'organisation locale.

Il serait à craindre toutefois qu'elle fût suivie d'une réaction terrible qui n'améliorerait pas le sort des travailleurs.

Il importe donc de chercher à étudier la question à un autre point de vue plus social, plus pratique, plus pacifique, et dont la solution serait le véritable desideratum de la classe ouvrière.

L'ouvrier chez lui, tel pourrait être le but que nous nous proposons d'examiner, c'est-à-dire la création d'innombrables cités ou groupements de maisons ouvrières qui deviendraient la propriété de celui ou ceux qui les habitent.

La question des habitations ouvrières, à bon marché, n'est pas localisée en France dans notre pays.

En Suisse, en Autriche, en Suède, en Norvège, en Angleterre, on a tenté des essais qui ont généralement réussi.

Il n'en est pas de même dans la péninsule ibérique. Ni en Espagne, ni en Portugal, les chefs d'industrie, à défaut de l'Etat ou des corporations ouvrières, n'ont cherché à procurer aux ouvriers des logements à bon marché, sains et rapprochés du lieu de travail.

Quelques Compagnies minières, notamment celles de Balba, ont installé des baraques, mais dans des conditions telles d'inconfort et d'insalubrité que l'obligation d'y demeurer a été un des griefs des mineurs, lors de la dernière grève minière.

Il y a donc presque tout à faire; le progrès naturel des idées et les impulsions de l'opinion publique détermineront peut-être, dans un temps plus ou moins rapproché, les grands industriels, les grandes Compagnies, à installer, à proximité des travaux, ou des habitations ouvrières particulières, ou des maisons qui pourront recevoir plusieurs locataires dans les conditions de commodité, de salubrité et de bon marché qu'ils peuvent désirer.

Dans le Portugal, les grandes industries sont plus rares; le pays est, avant tout, un pays agricole.

La propagande socialiste n'a pas encore fait sentir ses effets dans la population ouvrière, bien moins éclairée au point de vue de l'enseignement populaire que dans la plupart des contrées européennes et beaucoup plus apathique.

Les besoins des travailleurs semblent moins grands; l'ouvrier habite généralement dans les environs des villes, où est installée la petite industrie.

Nous examinerons la semaine prochaine les habitations ouvrières, l'établissement des logements à bon marché dans les principales nations de l'Europe.

Louis ROY.

## CAUSERIE HEBDOMADAIRE

Le *Journal de Roanne* se croit très malin et très fort parce qu'il fait une guerre ridicule à la municipalité au sujet du recensement.

Le journal de Roanne se trompe. Il manque son but.

Il ne suffit pas de dire que tel travail est mal fait et que tel autre a été bien fait.

Il faut encore le prouver, et malgré tous ses dires plus ou moins exagérés, l'organe réactionnaire ne prouve jamais rien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le recensement n'a jamais été mieux fait que cette année.

C'est sans doute pour cela que le *Journal de Roanne* trouve bon de bêcher la municipalité.

Il est évident que les recenseurs ont dû oublier quelques habitants.

Mais ce n'est pas pour rien que l'on a établi un service de contrôle.

Ce service a terminé le travail d'une façon absolument complète et pas un roannais peut dire aujourd'hui qu'il n'a pas été recensé.

Le rôle de critique est toujours facile, on nous l'a dit assez souvent pour que nous puissions le dire à notre tour à M. Souchier.

Mais ce qui serait moins facile, ce serait de démontrer que la municipalité n'a pas fait son devoir en cette circonstance et qu'une responsabilité quelconque lui incombe.

L'Union républicaine donne une explication plus ou moins exacte d'une phrase pleine de sous-entendus, que nous avions trouvée dans une de ses *Semaines roannaises*.

Nous ferons seulement remarquer à l'Union que les militants qui se mettent à la tête des troupes socialistes agissent selon leur conscience et leur propre initiative, tandis que les chiens de bergers, qui conduisent les troupeaux aussi bien aux abattoirs que dans les bonnes prairies, n'ont point d'initiative et de volonté. Il ne faut que suivre la volonté des bergers.

La comparaison de l'Union, est donc, non seulement peu digne, mais encore absolument inexacte.

Rappelez-vous bien l'Union, que, quoi que nous ne soyons ni des chiens de bergers ni des bergers, il y aurait cependant une différence à faire.

Lorsque le chien de berger mène un troupeau à l'abattoir, sa vie n'est pas du tout en danger pour cela, mais lorsque des bergers socialistes conduisent au danger des troupes ouvrières, ce sont eux les premiers menacés, les premières victimes.

On l'a vu en 1848 et en 1871. Ils tirent presque toujours les marrons du feu et ce sont les opportunistes du moment qui les mangent.

## A L'HOTEL DE VILLE

### Conseil municipal

Séance du 18 Avril 1891.

Présidence du premier adjoint.  
Secrétaire : M. Augé.  
L'ordre du jour appelle la question du premier mai.

M. Fouilland lit deux propositions signées de plusieurs membres du conseil municipal appartenant au Parti-Ouvrier, qui ont pour but : 1° de donner congé aux employés de l'Hôtel de Ville qui ne sont pas absolument indispensables le premier mai; 2° de voter une somme de 1000 francs pour être distribuée aux pauvres ce jour-là.

M. Gouttenoire demande la parole. Il fait remarquer que la première proposition a été modifiée. Il rappelle qu'on demandait le vote d'une somme de 2000 francs et le renvoi de tous les employés.

Il explique le motif de l'absence des membres du Parti radical-socialiste à la dernière séance. Il dit que par leur absence ils ont voulu laisser une large latitude aux conseillers membres du Parti-ouvrier, lesquels sont toujours en majorité au Conseil, pour voter librement les deux propositions qui viennent d'être lues, attendu que le parti radical-socialiste ne voulait pas en prendre la responsabilité.

Il dit qu'il est utile que les employés soient à l'Hôtel de Ville le premier mai, attendu que l'année dernière les manifestants ont été obligés de porter leurs défilés à la Mairie, la sous-préfecture leur étant fermée. En outre, ajoute-t-il, le service ne peut pas

souffrir ce jour-là plus qu'un autre.

Il dit ensuite que si on vote une somme quelconque pour être distribuée aux pauvres un tout autre jour que le premier mai il votera, ainsi que tous ses amis.

Mais si cette distribution est subordonnée au premier mai, il y voit une grande difficulté, car le Préfet cassera la délibération du Conseil et les pauvres n'auront rien.

M. Butty. — Les radicaux prétendent légitimer leur absence. Leurs raisons n'ont pas beaucoup de valeur. Quand on ne veut pas d'une chose, on ne s'abstient pas, on vient la combattre. Si les socialistes employaient les mêmes procédés, on n'arriverait à rien, on veut faire du 1<sup>er</sup> mai une question politique.

Le parti ouvrier a bien le droit de voter une somme pour être distribuée à une date de son choix.

Les réactionnaires préféreraient le 15 août, les opportunistes le 14 juillet; nous, nous voulons le 1<sup>er</sup> mai.

Les radicaux ont tort de protester contre une date qui a été choisie par tous les ouvriers. L'absence des radicaux est coupable. Nous nous efforçons d'appliquer partout la bienveillance; on nous répond par la mauvaise foi.

M. Gouttenoire. — Il est assez difficile de répondre à M. Butty. Les termes qu'il a employés me mettent dans l'impossibilité de le faire.

L'incident est clos.

M. Fouilland lit de nouveau les deux propositions que voici :

« Le Conseil, considérant que la manifestation du 1<sup>er</sup> mai est, d'après tous les congrès régionaux, nationaux et internationaux, une revendication ouvrière ayant pour but la réduction des heures de travail, devant atténuer par cela l'intensité des chômages qui sont le résultat du développement de l'outil industriel et de la concentration économique.

Considérant que notre présence ici est l'expression des aspirations de la classe ouvrière, que nous ne pouvons nous désintéresser de ses desiderata,

« Emet le vœu que M. le Maire donne congé le 1<sup>er</sup> mai prochain à tous les employés sous ses ordres, qui ne sont pas absolument indispensables pour le bon fonctionnement du service.

« Que la liberté la plus grande soit laissée aux ouvriers occupés pour le compte de la ville, concernant la manifestation.

« Il invite également la municipalité à rester en permanence à l'Hôtel de ville le jour du 1<sup>er</sup> mai.

« Le Conseil, considérant que depuis le 1<sup>er</sup> avril, un nombre considérable d'indigents ont été privés des secours du bureau de bienfaisance; que, par ce fait, la misère est grande dans le sein de ces familles.

« Considérant que les ressources ordinaires du bureau de bienfaisance sont insuffisantes, qu'il y a lieu d'y pourvoir, si nous voulons atténuer la misère.

« Pour ces motifs, le conseil vote la somme de mille francs, à titre exceptionnel, pour être distribuée aux indigents le 1<sup>er</sup> mai prochain par les soins de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Ces propositions sont adoptées à la majorité 5 abstentions et une voix contre celle de M. Nourrisson, bien entendu.

M. Butty. — Je ne vois pas grande utilité à ce que la manifestation aille à l'hôtel de ville. Que pouvons-nous bien dire aux délégués. Nous ne pouvons rien changer à leur sort. Nous ne pouvons que nous associer à leurs vœux.

Voitures de places. — Le Conseil fixe à 50 francs par voiture et par an, payable par trimestre, la redevance des voitures de place.

Lycée de filles. — M. M. Bresman lit son rapport sur cette question.

M. Gouttenoire engage ensuite vivement ses collègues à voter la somme demandée, 1380 francs, afin de désintéresser nombre de petits commerçants.

Les petits commerçants, dit-il, sont aussi des malheureux avec cette fausse situation. J'en connais qui n'ont pu par suite de cette situation, que très difficilement faire face à leurs affaires.

M. Fouilland donne quelques plus amples explications et engage aussi le Conseil à voter dans ce sens.

La somme demandée est votée.

Cahiers des charges des adjudications des fournitures de l'Hôtel de Ville. — Après lecture faite, ces cahiers des charges sont adoptés.

Ces cahiers des charges disent notamment qu'il ne sera pas fourni de cautionnement.

Disposition de l'emprunt de 300.000 francs pour l'achèvement de la distribution d'eau, et de celui de 850.000 francs pour la construction d'un asile de vieillards. — Cette disposition est demandée par la Préfecture dans l'intention bien nette de nuire à la construction d'un asile de vieillards. Le conseil a maintenu la jonction.

Après avoir voté une subvention pour l'enfant débile sourd-muet et donné un avis favorable pour le retour d'un soldat dans ses foyers, le Conseil voit son ordre du jour épuisé. M. Perrard demande alors à ce qu'on lise deux lettres adressées à la Mairie relativement au nivellement de la rue St-Alban.

Diverses explications sont données par MM. Fouilland, Brossard et Garnier.

M. Garnier dit notamment qu'il vaudrait mieux s'adresser à la Commission du travail qu'au Maire.

La Commission se rendrait sur les lieux et soumettrait le cas au Conseil.

M. Fouilland dit qu'il vérifiera et s'informerait auprès du chef de service qui fera un rapport.

M. Bresman dit que probablement le chef de service a en connaissance de ces lettres et qu'il en saisira la Commission.

M. Augé fait ensuite remarquer que la Commission du théâtre est complètement désorganisée et qu'elle fonctionne très mal. Il propose de confier la surveillance du théâtre à toute la Commission des Beaux Arts.

Cette proposition est adoptée.

M. Augé demande aussi pourquoi le catalogue du musée n'est pas encore fait.

M. Fouilland dit que M. Mignen a été payé pour cela et qu'il n'a pas encore fait le travail. Au nom du Conseil, il lui rappellera l'engagement qu'il a pris de faire ce catalogue.

## CHRONIQUE LOCALE

Notre procès. — C'est mardi, à 11 heures trois quarts, que notre procès Avignant, revient pour la sixième fois devant la Cour d'appel de Lyon.

M. Delmorès y assistera seul et présentera lui-même sa défense.

Réunions publiques. — En vue du premier mai, deux réunions publiques ont eu lieu jeudi dans le quartier du nord, salle Lagoutte, et vendredi au faubourg Clermont, salle Lafay.

Une nombreuse assistance avait à chaque réunion répondu à l'appel des organisateurs. Les citoyens Fouilland et Delmorès y ont successivement pris la parole.

Commission parlementaire du travail. — Cette commission était à St-Etienne lundi dernier.

L'enquête parlementaire a entendu, après la réunion des chambres syndicales ouvrières, les chambres syndicales du tissage de Saint-Etienne, qui ont entretenu les membres de leurs desiderata sur le régime du tarif douanier. Etant présentes : chambres syndicales des ouvriers passementiers et tisseurs réunies, chambre syndicale des veloutiers, chambre syndicale des épingliers, chambre syndicale des chefs d'atelier rubaniers, chambres syndicales des tisseurs à la main de Jarnosse, Sevelinge, Lagresle, La Cergne, Ecoches.

Les délégués ont exposé qu'un droit quelconque sur les cocons et les soies serait la ruine de la fabrique stéphanoise. Qu'ils réclamaient, en outre, que les droits qui sont appliqués aux fils de bourre de soie soient supprimés, que les droits sur les fils coton soient abaissés au même taux que la Suisse ou tout au moins que l'Allemagne.

Que, vu la situation critique des salaires, ils réclamaient aussi la franchise pour les produits alimentaires les plus nécessaires à la vie de l'ouvrier.

En cas du maintien du statu quo sur les fils coton, l'admission temporaire sur tous les numéros.

La commission a répondu qu'elle prend bonne note de ces réclamations.

Les délégués de campagne de l'arrondissement de Roanne, ont réclamé l'application sévère de la loi de 1850 sur le métrage et l'application des tarifs plus sérieusement que par le passé.

Le Congrès de Charlieu. — Le Congrès de Charlieu aura l'honneur de mériter l'attention et les foudres du gouvernement opportuniste.

Le parquet de Roanne, sur l'avis du Préfet sans doute, a décidé de poursuivre devant la Cour d'assises de la Loire le citoyen Bourde, délégué lyonnais, sous l'accusation d'excitation à l'indiscipline militaire.

Le citoyen Bourde comparaitra à Montbrison les premiers jours de juin.

Il est probable que sa défense sera présentée par notre collaborateur J. Delmorès.

La statue de F.-V. Raspail. — M. le Maire de Roanne a reçu la lettre que voici :

Chacun (Seine), le 23 avril 1891.  
Monsieur le Maire,

Les fils de François-Vincent Raspail ont l'honneur de vous adresser par ce courrier un exemplaire relié du volume intitulé : *La statue de F.-V. Raspail, son inauguration à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1891* avec prière de le faire remettre à la bibliothèque de votre ville.

Je vous salue infiniment obligé de m'accuser réception de cet envoi.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Benjamin RASPAIL.

Mairie de Roanne. — Les présidents de nos diverses sociétés musicales étaient réunis vendredi dernier dans le cabinet du Maire, afin de se concerter avec lui pour organiser des concerts périodiques hebdomadaires. Le président de l'Avenir musical s'était fait excuser, souscrivant à l'avance à ce qui serait convenu. Tous ont montré la meilleure volonté à donner satisfaction à la Municipalité. Cependant il a été difficile de s'entendre pour obtenir un engagement ferme à des concerts réguliers le dimanche.

Pour des raisons longuement débattues, on n'a rien pu arrêter de fixe à cet égard. Cependant tout espoir n'est pas perdu et il y a lieu de compter sur un concert dominical par mois.

Il a été arrêté qu'à partir du 15 mai prochain, tous les jeudis, les sociétés musicales donneront un concert aux Promenades, et que la Chorale, pour augmenter l'éclat de ces fêtes, se fera entendre environ toutes les trois semaines alternativement avec chacune des autres sociétés.

C'est la Fanfare qui débutera le 15, si toutefois l'Avenir musical ne donne pas son concert le 7, comme elle en avait, dit-on, l'intention.

Il n'avait pas été fait appel au bienveillant concours de la Philharmonie, parce qu'on avait supposé qu'il lui était très difficile de se déplacer pour jouer en plein air. Mais on a fait remarquer que la principale difficulté réside dans le transport des instruments et des frais qu'il occasionne. Il serait facile de parer à cet inconvénient s'il n'y en avait pas d'autres. Le Maire va s'empresser de faire appel au bon vouloir de cette habile et vaillante société, il serait heureux d'obtenir un bon résultat.

Mairie de Roanne. — Alimentation des Fontaines. — Le Maire de la ville de Roanne, donne avis que le débit des sources des Poupées étant insuffisant pour l'alimentation publique, on va à partir du lundi 27 courant, alimenter les bornes-fontaines avec l'eau du château d'eau du Renaison.

Le corps médical consulté est d'avis qu'il n'y a pas de danger pour la santé publique à se servir de cette eau; cependant il conseille, par mesure de prudence, de la faire bouillir au préalable.

Cette mesure n'aura d'effet que pendant un mois. M. l'Ingénieur assurant qu'après ce laps de temps on pourra alimenter le château d'eau des Poupées avec l'eau du barrage de Chartrain.

Notre collaborateur J. Delmorès fera demain trois conférences : à 7 heures et demie du matin il en fera une à Mars (Loire); à 11 heures et demie, il en fera une autre à Courbion (Saône-et-Loire), et à 8 heures et demie du soir il en fera une troisième à Belmont.



**Le recensement.** — On ne connaît pas encore pour Roanne le chiffre officiel du Recensement.

Il est probable qu'il ne s'éloignera pas beaucoup de ce nombre, 29.700, que l'on nous a communiqué à la mairie vendredi soir, sauf les dernières rectifications.

**Remonte générale** (3<sup>e</sup> circonscription). — *Départ d'Aurillac.* — Itinéraire que suivra le comité d'achat pendant le mois de mai 1891.

Loire : Montbrison, mercredi 6 mai à 8 h. 1/2 ; Feurs, jeudi 7 mai à 8 h. 1/2 ; Roanne, vendredi 8 mai à 8 heures.

Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand (foire), samedi 9 mai à 9 h. 1/2.

Aurillac, au quartier de la Remonte, tous les samedis, à 9 heures de matin, excepté pendant l'absence du Comité d'achat.

Pour y procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans : De manège, (les achats porteront exclusivement sur des sujets anglo-arabes) ; de réserve ; de ligne ; de légère ; d'artillerie.

Il n'est acheté, pour la remonte de l'armée, que des chevaux hongres entièrement guéris de la gastration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Pour être acceptés, les chevaux pourront être ferrés et devront être en bon état d'entretien et de santé. Ils pourront être à tous crins.

Les chevaux achetés seront munis, par les soins du vendeur, d'un ficol en sangle neuf, avec deux longues en forte corde neuve.

Il sera perçu deux francs, par cheval acheté pour le renouvellement de la ferrure, à l'arrivée au Dépôt.

Les certificats d'origine devront être présentés au moment de la vente ; il en sera tenu compte dans l'estimation du Comité.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux Eleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte.

Tous les chevaux de 5 à 8 ans présentés dans un bon état de conservation et qui seront acceptés, le Comité tiendra compte, dans la fixation des prix, des qualités de résistance acquise par l'avoine et du degré de préparation à la mise en service immédiat de l'animal.

**AVIS.** L'achat n'est définitif qu'après l'examen du cheval à l'écurie du Dépôt. Indépendamment des vices rédhibitoires prévus par la loi du 2 août 1884, tout vendeur qui livre un cheval au Comité d'Aurillac, le garantissant pour les cas spéciaux énoncés ci-dessus :

Affections des yeux, cryptorchidie. Aurillac, le 9 avril 1891.

Le chef d'escadrons commandant le Dépôt, Approuvé : CHAMP.

Le lieutenant-colonel, commandant la 3<sup>e</sup> circonscription, DE POINTE DE GÉVIGNY.

**Anciens soldats de la Marine.** — Les anciens soldats de l'armée de mer (Équipages de la Flotte, Artillerie et Infanterie de marine) de Roanne et des environs, sont priés de se rendre à une réunion définitive le dimanche 3 mai, à 9 heures et demie du matin, grande salle de l'Hôtel de Ville à Roanne, afin de fixer la date du banquet.

Pour la Commission d'Initiativ, GRIVOLAT.

**Ossements humains.** — Jeudi soir, des débris d'ossements humains ont été découverts rue de Paris, en face de la rue du Cimetiére, à environ 80 centimètres de profondeur, par les ouvriers employés aux travaux de la canalisation des eaux.

Ces ossements ont été placés dans une caisse et transportés ensuite au Cimetiére.

**Contraventions.** — Contrevenant a été dressée contre les nommés l'aire Marguerite, femme divorcée de Maroux, 32 ans, demeurant rue St-Jean, 52, et Granger Jeanne, femme Gager, 29 ans, couturière, demeurant à Montagny pour tapage injurieux sur la voie publique.

— Contrevenant a été dressée contre les nommés A. Lechère Victor, 42 ans, tisseur, rue Jules-Janin et Bruchet Benoîte, veuve Truchet, 31 ans, couturière, demeurant impasse des Marais, pour tapage injurieux et rixe réciproque sur la place de l'Hôtel de Ville ayant occasionné un rassemblement.

**Dans la rue.** — Mlle Jandet Claudine, place du Château, 18, a perdu à la porte de l'Eglise St-Etienne, un fichu laine noir d'une valeur de 5 francs.

— Le nommé Deguerre, débiatant, cours de la République, a trouvé une ombrelle en satin noir.

— Le sieur Lafay, plâtrier-peintre, rue de l'Entrepôt, 107, a trouvé dans la rue Mulsant une boussole d'oreille en or.

— Le nommé Rattier Claude, voiturier, domicilié à Cremaux, a perdu une fiole contenant la somme de 25 à 30 francs.

**Arrestations.** — Le nommé Dupré Jean-Marie, âgé de 35 ans, menuisier, demeurant rue St-Jean, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de bris de clôture avec escalade et violation de domicile, la nuit, au préjudice de la fille Ruby Eugénie rue St-Jean, 30.

— Le nommé Pelorce Joseph, 40 ans, voyageur de commerce, domicilié à Roanne, rue Nationale, 44, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. le Juge d'instruction de Roanne. On se rappelle que tout dernièrement Pelorce a été condamné à plusieurs mois de prison pour complicité d'escroquerie.

**Commencement d'incendie.** — Lundi, vers 4 heures du soir, un commencement d'incendie a eu lieu dans le logement occupé par le sieur Berthier Alphonse, 34 ans, journalier, demeurant rue Déserte, maison Labranche.

Le feu a pris naissance dans une caisse en bois qui a été entièrement brûlée ainsi que tous les vêtements et linge de corps qu'elle contenait, le tout estimé la somme de 200 francs environ.

Le feu a été aperçu et éteint par les voisins, notamment les sieurs Claude Benoît, chiffonnier ; Marchot Pierre, marchand de charbons et Timonnier Marguerite, ménagère.

Les causes de ce commencement d'incendie sont encore inconnues.

Le sieur Berthier n'est pas assuré.

**Salle de Venise.** — Réunion Arnaquisse. — Ce soir, à 8 heures, dans la salle de Venise, aura lieu une réunion publique organisée par les arnaquistes de Roanne avec le concours de deux compagnons étrangers. On nous parle du pèc *Peinard*. L'autre compagnon est le compagnon *Mollet*, de Dijon, un tout jeune homme.

**Attention du premier mai.** — Une autre grande réunion publique et contradictoire

aura lieu demain dimanche, à 3 heures du soir, dans la *salle de Venise*.

Cette réunion est faite en vue du premier mai. Le citoyen *Gabriel Farjat*, de Lyon y prendra la parole.

**Trouvé mort.** — Mardi matin, la veuve Donjon, logeuse, rue Poisson, a trouvé mort dans son lit, un voyageur qui avait passé la nuit chez elle.

Cet homme avait succombé aux suites d'une hémorragie.

Il était porteur d'un passeport délivré à la mairie de Riom (Puy-de-Dôme) le 12 septembre 1890 au nom de Débatte Gilbert, 60 ans, marchand de sabots, natif d'Arnonnes (Allier).

Le corps a été transporté à l'hospice.

**Association des artistes roannais.** — Dimanche dernier, bonne salle à la représentation donnée par cette vaillante et jeune société.

La *Fille de l'Escompteur* a été assez bien rendue.

Ce drame est d'ailleurs un des meilleurs de l'Ennery.

Le principal rôle de la pièce : Beaujolais, a été tenu avec un certain talent par M. Barriquant, qui n'est pas à son premier succès.

Mme Barriquant n'a rien à envier à son mari, si ce n'est un peu plus de voix et d'énergie.

M. Desporte a eu aussi son petit succès. La Société a trouvé en lui un jeune comique qui avec du travail et de la persévérance, arrivera certainement à un bon résultat.

Les autres membres de la troupe se sont tenus assez bien aussi.

Nous pouvons particulièrement complimenter Mme Bussières et M. Clément.

Nous apprenons que M. Dumas, directeur, vient de retenir le théâtre municipal pour la Pentecôte. Souhaitons un succès semblable à celui de Pâques.

**Alcazar Valentino.** — C'est samedi prochain, 2 mai, que l'Alcazar Valentino fera une réouverture avec une Direction nouvelle.

On nous dit que M. Daubier le nouveau directeur, a déjà engagé quelques bons artistes.

Il serait dans l'intention d'organiser aussi une Braserie sérieuse et grand genre à la place du café qui se trouve actuellement dans la maison Valentino.

**Théâtre de Roanne.** — Bonne représentation au théâtre de Roanne, dimanche dernier.

La troupe excellente de Mme Favart nous a merveilleusement joué *Madame Caverlet* et le *Député de Bombignac*.

Cette dernière comédie — comédie purement d'intrigue — n'a été qu'un long écart de rire du commencement à la fin.

De toutes les pièces de ce genre, c'est peut-être bien la meilleure et la plus fine.

Ah ! mes amis et chers lecteurs quelle critique délicate et quelle charge complète de ces députés pour rire qui encombrant notre pauvre politique !

Ce député de Bombignac ressemble à beaucoup de députés et de candidats de notre localité.

Il n'y a parfois rien d'exagéré dans ces situations aussi drôles que ridicules, que l'auteur soumet aux rires et aux applaudissements du public.

Ajoutons que ce député de Bombignac était un député réactionnaire.

C'est dire que pas mal de ses coreligionnaires roannais n'avaient pas l'air content du tout en assistant à ces piquantes méaventures.

Nous dirons que la grande artiste Mme Marie Favart, a été aussi bonne que d'habitude.

Au nombre de ces artistes, se trouvait un ancien artiste, M. Fernand, de la troupe de M. Tholozé, l'ancien directeur du théâtre de Roanne.

M. Fernand a fait de réels progrès.

**CHRONIQUE RÉGIONALE**

**Charlieu.** — Le 1<sup>er</sup> mai. — La chambre syndicale ouvrière, dans sa réunion privée de samedi dernier, a fixé, comme suit, le programme du 1<sup>er</sup> mai :

1<sup>o</sup> Cessation du travail ;  
2<sup>o</sup> Banquet fraternel à 1 franc par tête, chez le citoyen Desseigne ;  
3<sup>o</sup> Conférence au *Bataclan*.

Le plus grand calme est recommandé aux manifestants.

**Tribunal Correctionnel**

**Audience du 25 Avril.**

**Outrage aux mœurs.** — La nommée Lafosse, plusieurs fois condamnée, s'est vu infliger à nouveau un mois de prison pour outrage aux mœurs aux Promenades.

**Et la discipline, que diable !** — Un malheureux citoyen, indigné de la façon dont on traite parfois nos soldats avait cru pouvoir se permettre quelques observations à un jeune sergent en exercice de ses fonctions.

Mal lui en prit ! Le sergent porta plainte et notre citoyen en question a été condamné à 10 jours de prison.

**Délit de pêche.** — Le nommé Benétier, de Perreux, est condamné à 20 francs d'amende pour délit de pêche.

**L'pseudo-crime de Noilly.** — On se rappelle cette affaire, qui a fait tant de bruit un moment donné.

On prétendait que le nommé Dauvergne avait tué sa femme.

Pu s'on apprît ensuite qu'elle était morte faute de soins et d'assistance, grâce à l'état d'ivresse dans lequel se trouvait Dauvergne.

Ce dernier est d'ailleurs le type accompli de l'inconscient et de l'abrut.

Il est condamné à 16 francs d'amende pour n'avoir pas secouru sa femme et l'avoir abandonné au milieu d'un champ au lieu de l'avoir transporté immédiatement dans une maison voisine.

**Un monomane.** — Le sieur Bitet, de Changy, est un vieux monomane, qui croit toujours que ses intérêts sont lésés et qui se figure être volé par les siens.

Pour attirer l'attention sur lui il a pris

l'habitude de tirer des coups de pistolet sur son neveu, qui, selon lui, l'aurait trompé dans une question d'intérêts communs.

Son neveu a porté plainte. Quoique le médecin déclare qu'il n'est pas responsable, le tribunal condamne Bitet, par défaut, à un mois de prison.

**L'opinion d'un médecin algérien**

Châteaudun-de-Rhumel (Constantine-Algérie), 24 mai 1890. — J'ai fait usage de vos Pilules Suisses : elles purgent sans coliques et sans nausées. Elles sont aussi dépuratives ; pour la première fois j'en ai usé, mais je recommencerai. Je vous autorise à publier cette attestation. Docteur CHASSAGNE, médecin de colonisation.

**TRIBUNAL DE COMMERCE**

**Faillite**

**Veuve DONJOUX et BESSON fils**

Par jugement du 23 avril 1891, le Tribunal de commerce de Roanne a déclaré en état de faillite ouverte la veuve Donjoux, marchande à Belmont.

A prononcé la jonction de cette faillite avec celle de son fils, le sieur Clément Besson, déclarée par jugement du 9 avril courant, pour les opérations en être suivies sur les mêmes errements et sous la dénomination commerciale « veuve Donjoux et Besson fils ».

**Faillite**

**Dame ROUSSILLON-LACROIX**

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 23 avril 1891, la dame Roussillon-Lacroix, marchande de chapeaux, au Co'eau a été déclarée en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Dupuy-Michaud, a été désigné pour juge-commissaire, et M. J.-L. Bonneton, ancien greffier à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 2 mai prochain, à 10 heures du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

**Faillite DÉRESSE**

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 23 avril 1891, le sieur Déresse, cafetier, grande rue de Clermont, à Roanne, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. E. Foray, a été désigné pour juge-commissaire, et M. H. Boulard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 30 avril prochain, à 10 heures du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

**Faillite BOUCHERY**

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 23 avril 1891, le sieur Bouchery, cafetier, rue Rabelais à Roanne a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. J. Ducreux, a été désigné pour juge-commissaire, et M. S. Gallant, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 30 avril prochain, à 10 h. du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

**Faillite JOURDAN**

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 23 avril 1891.

M. H. Boulard, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif, de la faillite du sieur Jourdan marchand drapier à Mars.

MM. les créanciers sont avertis : 1<sup>o</sup> qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2<sup>o</sup> Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce ;

3<sup>o</sup> Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 15 mai à 10 heures du matin ;

4<sup>o</sup> Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

**Faillite**

**Vve DONJOUX et BESSON fils**

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 23 avril 1891.

M. J.-L. Bonneton, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite des sieurs Vve Donjoux et Besson fils de Belmont.

MM. les créanciers sont avertis : 1<sup>o</sup> qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2<sup>o</sup> Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce ;

3<sup>o</sup> Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 15 mai à 10 heures du matin ;

4<sup>o</sup> Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

**Liquidation Judiciaire**

**E. GELIN**

Par jugement du 23 avril 1891, l'ouverture de la liquidation judiciaire du sieur Eugène Gelin, épiciier en gros, à Roanne, place du Marché, qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 21 février 1891 a été reportée au 10 février 1891.

**Liquidation Judiciaire**

**BERNARD**

Les créanciers du sieur Bernard quincaillier à St-Germain-Laval sont invités à se réunir, le 30 avril prochain, à 10 heures

du matin, au Tribunal de Commerce, salle du greffe, pour délibérer sur la formation d'un concordat dans la liquidation judiciaire du dit sieur Bernard.

Roanne, le 25 avril 1891

Le Greffier : J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

**ÉTAT-CIVIL DE ROANNE**

du 19 au 26 avril 1891

**Publications de mariage**

ENTRE :

M. Besse François, employé au chemin de fer à Roanne, rue de l'Entrepôt, 12, et Mlle Pillet Marie-Marguerite, lingère à Roanne, rue des Elopées, 12.

M. Boucaud Jean-Marie, corroyeur à Roanne, rue Raspail, 21, et Mlle Piat Léonie, couturière à Roanne, rue des Tanneries, 31.

M. Charvet Pierre-Alexandre, peintre à Roanne, cours de la République, 12, et Mlle Déclina Jeanne, repasseuse à St-Etienne, rue d'Arcole, 33.

M. Brun Louis, jardinier à Mably, et Mlle Barbier Colombe, jardinière à Roanne, rue de la Livatte, 47.

M. Girard Jean-Marie, jardinier à Roanne, rue Seguin, 24, et Mlle Fournier Marie, à Roanne, rue Ste-Roanne, 34.

M. Masquellier Léopold-Isidore, professeur de musique à Roanne, rue du Marché, 9, et Mme Charié Antoinette, négociante à Roanne, rue du Marché, 3, veuve de Reynaud Joseph-Roch.

M. Goutaland Auguste, cultivateur à Pouilly-les-Nonains, veuf de Vial Marguerite, et Mme Duc Louise, cultivatrice à Roanne, lieu de Matel, veuve de Lacombe Claude.

M. Blettery Nicolas, maréchal-ferrant à Ambierle, et Mlle Cartalas Jeanne, repasseuse à Roanne, rue St-Jean, 72.

**Mariages 3**

Du 20. — Noblet Gabriel, 48 ans et Marchand Jeanne, 51 ans, marins. — Robin Pierre-Paul, 25 ans, maraîcher et Duranton Pierrette, 23 ans, lingère.

Du 25. — Barras Etienne, 29 ans, employé au gaz et Pourret Antonia, 27 ans, demoiselle de magasin. — Fusil Jean-Baptiste, 24 ans, tisseur et Marcellat Madeleine, 18 ans, ouvrière en lainage. — Puissant Jean-Claude, 27 ans, tisseur et Déchavane Catherine, 20 ans, dévideuse.

**Naissances 22**

Du 19. — Alliot Jean-Henri, fils de Pierre, et de Vernay Françoise, tisseuse. — Frigaux Jules-Michel, fils de Jean-Marie, teinturier, et de Thibierge, Catherine, pelotonneuse. — Gouillardon Jeanne-Marie, fille de Jean-Marie, tisseur, et de Gourdur Charlotte, tisseuse. — Coton Germain-Clément, fils de Jean-Claude, et de Monneret Claudine, marchands forains. — Magnat Antoine-Marie, fils de Jacques, et de Fenouillet Jeanne-Marie, tisseurs. — Colombat Marie-Bénédicte, fille de Claude, cocher et de Capy Annette.

Du 20. — Cherbut Jean-Marie, fils de Claude-Marie, tisseur, et de Cherbut Jeanne-Marie, bobineuse. — Roche Jean-Baptiste, fils de Claude, gareur, et de Goutallier Françoise, tisseuse.

Du 21. — Rampon Eugène-Marius, fils de Louis-Marie, chauffeur, et de Champalle Marie-Louise, moulineuse. — Charpin Pierre, fils de Claude, tanneur, et de Gonnard Marie, canneteuze. — Genoux Louis, fils de François, boucher, et de Tèche Pauline. — Gerette Elise, fille de Jean Antoine, employé au chemin de fer et de Sarrazin Thérèse. — Sirot Jean Antonin, fils de Claude, employé de commerce et de Jéssmond Julie, couturière. — Pénin Pierre, fils de François, teinturier, et de Servant Anne, bobineuse.

Du 22. — Malochet Léon, fils de Jean et de Déclaudre Eugénie, marins. — Maroux Adèle-Claudine, fille de Georges et de Gerbe Antoinette, tisseurs. — Gay-Merle Paul-François, fils de Louis et de Deffond Catherine, charcutiers. — Un enfant naturel.

Du 23. — Michel Marie Louise, fille de Gilbert, tisseur et de Pédon Marie. — Michel Auguste fils de Gilbert, tisseur et de Pédon Marie. — Mathieu Marie-Honorine, fille de Claude François Albert, et de Moisset Marguerite Augustine, maîtres d'hôtel. — Manigaud Jenny, fille de Alphonse et de Rigollet Jeanne Marie, tisseurs.

**Décès 16**

Du 19. — Magnin Alexis, 88 ans, rentier époux de Bayon Madeleine. — Laroux Etienne, 77 ans, ex-tailleur de pierre, veuf de Céron Marie. — Moron Marie 75 ans, bobineuse, veuve de Décuille (prénom ignoré). — Seive Louis, 68 ans, ex-cultivateur, époux de Vallot Marie. — Gardet François, 59 ans, tisseur, époux de Laval Marie.

Du 20. — Moncorgier Louis, 81 ans, veuf de Pédon Marie. — Bonnet Antoine, 46 ans, rentier, époux de Muguet Claudine-Antoinette. — Un enfant présenté sans vie, né de Guillien Antoine, ferblantier et de Charvet Hortense-Louise, canneteuze.

Du 21. — Bochart Claude, 77 ans, manufacturier, époux de Cucherat Charlotte. — Nourrisson Louise, 73 ans, rentière, veuve de Déchelette Barthélemy, dit Rémy. — Montraynaud Antoinette, 8 mois. — Mignard Madeleine, 22 ans, ouvrière en lainage, célibataire.

Du 22. — Masson Hortense-Georgette, 68 ans, rentière, veuve de Fougereat Simon. — Débatte Gilbert, 61 ans, marchand de sabots (sans autres renseignements). — Auvolet Emile-Pierre, 6 jours.

Du 24. — Dumoulaud Régine-Constance, âgée de 65 ans, sans profession, veuve de Balouzet Benoît.

Etude de M<sup>e</sup> MARC VERRIERE, licencié en droit, avoué à Roanne.

**DEMANDE EN SÉPARATION**

de corps et de biens

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Roanne, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Il appert que la dame FRANCINE PORTIER épouse de CLAUDE PROST, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Ambierle, a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

M<sup>e</sup> BONNARD, notaire, à Ambierle, a été commis pour liquider les reprises de la dame PROST.



## CASINO ROANNAIS

(Ancien Alcazar)

## RÉOUVERTURE

SAMEDI 2 MAI 1891

Sous la direction de M. A. DAUTIER

TROUPE ENTIÈREMENT RENOUVELÉE

Orchestre de 10 Musiciens sous la direction de M. DUPRÉ

Tous les soirs à huit heures :

## SPECTACLE-CONCERT

Artistes des grands établissements de Paris et des principales villes de France

Le tableau de la Troupe sera affiché prochainement

## CAFÉ-RESTAURANT DU CASINO

Consommations de 1<sup>er</sup> Choix — Bière de Marque

Déjeuners et Diners à Prix fixe — Soupers chauds et froids

SALONS PARTICULIERS

## Grand Établissement Hydrothérapique

DE LA GARE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches** est **chauffée par un calorifère**, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère**, et la même température de 25° y est constante.

## APERÇU DE QUELQUES PRIX :

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Douche . . . . .                  | 0.75 |
| Bain . . . . .                    | 0.75 |
| Bain sulfureux . . . . .          | 1.00 |
| Douche locale de vapeur . . . . . | 1.50 |
| Bain de vapeur . . . . .          | 2    |

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

Etude de M<sup>e</sup> Marc VERRIERE, licencié en droit, avoué à Roanne, place St-Etienne, 8.

**VENTE**  
DE BIENS DE MINEURS  
en suite de baisse de mise à prix  
D'UN

## BEAU DOMAINE

Appelé DES FARGIS

sis sur la commune de CHANGY, canton de la Pacaudière, arrondissement de Roanne (Loire), dépendant de la succession bénéficiaire de M. Adrien-Jean-Claude ALLIER.

Ce domaine forme une vaste et belle propriété de produits sise dans un beau pays de chasse et à proximité (quinze cents mètres) de la gare de Lapacaudière, ligne du Bourbonnais.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE 11 MAI 1891

## TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE

Adjudication au Mardi 28 Avril 1891

à 9 heures du matin, devant M. SARDAINE, juge.

Le domaine des Fargis se compose : de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aisances, jardins, prés, terres, vignes, bois et étangs de la contenance de soixante-huit hectares environ, comprenant :

- 1<sup>o</sup> Trente-huit hectares trente et un ares de prés ;
- 2<sup>o</sup> Six hectares quarante ares de vignes ;
- 3<sup>o</sup> Vingt-un hectares cinquante-six ares vingt centiares de terres labourables ;
- 4<sup>o</sup> Vingt-sept ares de bois ;
- 5<sup>o</sup> Et étangs d'une contenance de soixante ares vingt centiares.

MISE A PRIX : cent cinquante mille francs, ci. **150.000 f.**

Pour les renseignements : s'adresser :

- 1<sup>o</sup> à M. Verrière avoué à Roanne ;
- 2<sup>o</sup> au greffe civil de cette ville ;
- 3<sup>o</sup> à M. Allier, ancien notaire à Ambierle.

On peut s'adresser aux fermiers pour visiter le domaine.

POUR EXTRAIT :  
Signé : VERRIERE.

POSTICHES, PARFUMERIE  
**CHASSIN, Coiffeur**  
71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année  
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.  
S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.  
Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

**MACHINES A COUDRE & A TRICOTER**  
De tous Systèmes.  
HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PÉGÉOT, BERTIER, REIMANN. POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

**M. DRIFFORD**

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

## HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

**J. AUGÉ**

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

A Louer de suite

## GRAND APPARTEMENT

composé de sept pièces, au 2<sup>e</sup> étage

Prix : 500 francs.

## APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3<sup>e</sup>

Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.  
S'adresser à l'Imprimerie Foréziennne, Roanne.

## DÉCOUPAGE

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

DOZANCE-JOURDIER

Cabinet dentaire

DE 1<sup>er</sup>

ORDRE

RUE

Ste-Elisabeth

76

ROANNE

Roanne. — Grande Imprimerie Foréziennne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE

## GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

(EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Lettres

FACTURES

CARTES DE VISITE

et de Commerce

ETC., ETC.

Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Billets

de Naissance et de Mariage

LETTRES DEUIL

livrées dans les 2 heures

ETC., ETC.

Bandes-Adresses

à 2 francs le mille

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

Catalogues

et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Foréziennne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1891

Le Maire,

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

